

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

Présents : Hervé Baro, Sylvie Séguy, Gérard Ferrand, Hartmut Schulze, Michel Séguy,
Philippe Cachia
Absent excusé : William Anstett

I – Présentation des Comptes Administratifs et des comptes de gestion (commune et château)

Voir tableau joint au compte-rendu.

Vote : Accord à l'unanimité

II – Affectation de résultat :

Résultat du budget principal de Fonctionnement : 67 498.72 €

Résultat budget de fonctionnement : - 24 779.69

Résultat de fonctionnement cumulé : 42 719.24 €

Résultat du budget principal d'investissement : - 114 307.04 €

Résultat du budget Château d'investissement : 3 885.68 €

Résultat d'investissement cumulés : - 110 421.36 €

Reste à réaliser budget principal en investissement : 103 164.00 €

Restes à réaliser budget château en investissement : - 3 195.00 €

Restes à réaliser cumulés : 99 969.00 €

Calcul de la somme nécessaire pour équilibrer l'investissement :

$110\,421.36\text{ €} - 99\,969.00\text{ €} = 10\,473.00\text{ €}$

Cette somme sera virée de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

L'excédent à reporter en 2024 sera de :

$42\,719.00\text{ €} - 10\,473.00\text{ €} = 32\,246.00\text{ €}$

Vote : Accord à l'unanimité

III – Validation du rapport de la CLECT

Charges transférées à la CCRLCM et à la commune.

CCRLCM : Secrétariat (Traitement de la secrétaire, Tourisme, Ecole, ...)

Total à reverser 34 307.00 €.

Vote : Accord à l'unanimité

IV– Fermeture de la source de la Font d'al Dauc

Depuis 2015, les analyses d'eau de la source révèlent la présence d'un produit de dégradation d'un désherbant de la vigne, le terbuméton déséthyl , en quantité bien supérieure à la norme autorisée .

Devant cet état de fait, l'ARS a fait réalisé 11 analyses de pesticides de janvier 2020 à octobre 2022 et a finalement déclaré l'interdiction d'utiliser l'eau de la source pour la consommation humaine.

D'autre part, depuis début 2023, cette source est tarie.

Dans pareil cas, la commune est tenue de fournir de l'eau aux anciens bénéficiaires de la source.

Or, depuis plusieurs années, pendant les périodes de sécheresse, Françoise Altimiras accepte de partager sa propre source (forage privé) avec sa voisine Brigitte Frank .

La commune a proposé à Mme Altimiras le rachat de son forage, mais celle-ci a refusé . En revanche, en 2023, elle a entamé une procédure de régularisation de l'usage partagé de son forage auprès de l'ARS . Une analyse de première adduction a révélé la potabilité de cette eau. Il reste un rapport d'hydrogéologue pour compléter cette démarche .

Dans ces conditions, l'ARS accepte que la commune puisse arrêter sans contrepartie l'utilisation de la source de la Fount dal Saüc pour la consommation humaine. Une délibération de la commune est nécessaire.

Proposition de délibération : à compter de ce jour, la commune ne fournira plus d'eau potable à partir de la source de la Fount dal Saüc , dans la mesure où Mme Altimiras a engagé une procédure de régularisation du partage de l'eau de son forage avec la maison voisine de la sienne.

Vote : Accord à l'unanimité

V– Gestion de l'eau au village

La compétence Eau sera transférée à la Communauté de Communes le 1^{er} janvier 2026.

La CCRLCM prendra en charge la distribution de l'eau, du château d'eau vers les habitations ainsi que l'assainissement.

La production devra être confiée à Réseau 11.

La réflexion sur l'organisation future de cette nouvelle gestion est en cours . Elle est menée par un bureau d'étude mandaté par la CCRLCM et discutée étape par étape

par les élus de ses communes membres , lors des réunions du conseil communautaire.

VI- Réalisation de l'emprunt nécessaire à l'autofinancement communal des travaux de la rue Boisset. :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de démarrer les démarches de consultations des banques (Crédit agricole et Caisse d'épargne) pour un montant de 50 000.00 €. (Correspondant au 20% de la part communale du projet)

Vote : Accord à l'unanimité

Questions diverses

- Novas d'ici aura 10 ans le 31 mars . A cet occasion, un petit événement est prévu le 30 mars . Une communication sera faite à ce sujet.
- Le 2 juin : 2 spectacles seront offerts par la CCRLCM, qui demande à la commune d'organiser l'accueil des spectateurs et d'offrir un apéritif de fin de spectacle.